flora QUEBECA

Volume 1 numéro 4
Hiver 1997

LES AMIS DES PLANTES SAUVAGES DU QUÉBEC

FloraQuebeca est une association à but non lucratif, vouée à la connaissance, à la promotion et surtout à la protection de la flore et des paysages végétaux du Québec

La page éditoriale

Rentrée automnale: exaltante et difficile

par Gisèle Lamoureux, présidente

Difficile, d'abord parce que le conseil d'administration eut à se séparer d'une des cofondatrices de FloraQuebeca, sa première secrétaire, Thérèse Romer. Des divergences de vue entraînèrent des tensions importantes et le c.a. dut accepter la démission de madame Romer. Nous la remercions bien sincèrement de tous les efforts qu'elle a déployés pour contribuer à fonder FloraQuebeca, à l'implanter avec succès et de toutes les actions qu'elle mène encore pour l'atteinte de nos objectifs.

Difficile aussi parce que le Comité du bulletin s'étant vu réduit à une seule personne, le c.a. prit la relève pour le bulletin n° 3. Pour le présent numéro, heureusement, nous avons recruté quelques membres disposés à effectuer une partie des tâches. C'est à Québec que semble se dessiner un nouveau Comité du bulletin, amorçant ainsi une petite régionalisation de FloraQuebeca.

Exaltante, car la rentrée automnale prit des airs de réveil printanier! Plusieurs comités, après avoir semblé (semblé seulement) s'alanguir au soleil, nous ont proposé des projets hautement intéressants. Et puis l'Opération Trilles & Cie prit son envol...

Une association en rodage!

Dès sa fondation, le conseil d'administration a préféré se mouiller dans l'action plutôt que dans la procédurite. Nous sentons maintenant le besoin d'établir un minimum de règles de fonctionnement efficaces, visant à ce que chacun se sente à l'aise, trouve sa place et se sente appuyé dans son action. En même temps, nous devons nous préoccuper d'établir solidement la crédibilité de FloraQuebeca, miser sur la compétence et la raison, soutenues par des sentiments nobles et un dynamisme pétant.

Comment appuyer la réalisation de ces projets de la rentrée, qui se situent tout à fait dans la lignée des objectifs que nous nous sommes fixés? Comment s'assurer, ce faisant, de rencontrer les plus hauts standards de qualité qui contribueront à établir notre crédibilité? Comment harmoniser les projets des différents comités?

Le conseil d'administration a voulu une formule simple, offrant des garanties suffisantes et répartissant les tâches entre des personnes compétentes et expérimentées.

Le principe général

Tout un chacun peut réaliser des projets de son propre chef, en dehors des cadres de FloraQuebeca. Si un membre ou un groupe de membres désirent se servir de l'association pour atteindre un objectif, c'est qu'ils réalisent la force du groupe et qu'ils souhaitent s'appuyer sur cette force. La démarche en est donc une de demande d'appui pour que le projet devienne en quelque sorte un projet de l'association, non plus d'un individu esseulé.

Mais, selon notre philosophie, la personne (ou le groupe de personnes) ne se décharge pas de son projet pour le faire réaliser par l'association. Il en reste le maître d'oeuvre; c'est son projet. Il ne doit pas fournir que l'idée, mais aussi les bras. FloraQuebeca pourra l'appuyer, aider à rassembler d'autres personnes intéressées par ce projet, encadrer l'action, faciliter les contacts avec d'autres individus expérimentés, talentueux, compétents.

Le conseil d'administration, vous le comprendrez, ne peut embarquer l'association dans n'importe quelle galère, ni dans mille galères à la fois. Surtout que nous ne sommes pas encore habitués à travailler ensemble! Avant d'acquiescer à une demande d'appui, nous devons avoir une bonne connaissance des implications de ce «oui», nous assurer que la galère navigue sur une mer qui mène à nos objectifs et qu'elle a quelque chance d'arriver à bon port.

Comment obtenir un appui pour votre projet?

Vous trouverez, un peu plus loin dans ce bulletin, des détails destinés à faciliter les choses... du moins à faciliter la concertation au sein de FloraQuebeca. ♣

Parrains d'honneur

FRÉDÉRIC BACK,
CINÉASTE

ANDRÉ BOUCHARD,
BOTANISTE-ÉCOLOGISTE, PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

LISE CORMIER,
DIRECTRICE DU SERVICE DES PARCS, JARDINS ET ESPACES VERTS DE MONTRÉAL

PIERRE DANSEREAU,
ÉCOLOGISTE, PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

ESTELLE LACOURSIÈRE,
BOTANISTE-ÉCOLOGISTE, PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

FRED OEHMICHEN,
ARCHITECTE DU PAYSAGE, PROFESSEUR ÉMÉRITE À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ROGER VAN DEN HENDE,
HORTICULTEUR, PROFESSEUR RETRAITÉ DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Conseil d'administration

GISÈLE LAMOUREUX, PRÉSIDENTE

ANDRÉE NAULT, VICE-PRÉSIDENTE

CÉLYNE LAFRANCE, TRÉSORIÈRE

STUART HAY, COMITÉS

ISABELLE DUFRAS

Comités

BULLETIN
GISÈLE LAMOUREUX (INTÉRIM)
FLEURMO@QUEBECTEL.COM

COMMERCE HORTICOLE DES PLANTES INDIGÈNES
ISABELLE DUFRAS (819)826-5291
FLORAQCA@LOGIN.NET

CUEILLETTE COMMERCIALE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
POSTE VACANT

EXCURSIONS
NICOLE LAVOIE (418)878-3206
HÉLÈNE GOUTIER (514)989-8603

GESTION DES PAYSAGES VÉGÉTAUX
DENYSE LAJEUNESSE (418)623-5252

PLANTES RARES
ANDRÉE NAULT (514)868-3272
WEST@LANAUDIERE.MTL.NET
ANDRÉ SABOURIN (514)430-3616

RELOCALISATION DE PLANTES INDIGÈNES VOUÉES À LA DESTRUCTION
LOUISE BONHOMME (514)683-8188

RÉPERTOIRE DES BOTANISTES
LOUISE GRATTON (514)467-8491
LOUISE.GRATTON@SYMPATICO.CA

flora QUEBECA Volume 1 no 4

Comité de gestion des écosystèmes et paysages végétaux

Hêtre ou ne pas hêtre!

Table des matières

1 ÉDITORIAL
2 LES COMITÉS: HÊTRE OU NE PAS HÊTRE!
3 LES COMITÉS, SUITE
4 OÙ CHERCHER CES PLANTES PEU COMMUNES?
5 OPÉRATION TRILLE & CIE
6 CARTE DE RÉPARTITION ET NON DE DISTRIBUTION
6 NOMS POPULAIRES
7 FANTAISIES AUTOUR D'UN EMBLÈME
7 L'IRIS, DE JEAN O'NEIL
8 FLORAQUEBECA PUBLIE
8 UN APPUI POUR VOTRE PROJET?
9 ÉCRIRE DANS LE BULLETIN: MODE D'EMPLOI
10 LU: LISTE DES ESPÈCES...
10 LE MEF EN BREF
11 NOTARIAT ET ÉCOLOGIE!
11 VU: MICROCOSMOS
11 REMERCIEMENTS
12 RÉPERTOIRE DES BOTANISTES ET BON D'ADHÉSION

Comité de rédaction
JACQUES LABRECQUE
GISÈLE LAMOUREUX
CAMILLE ROUSSEAU, RÉVISEUR, LINGUISTIQUE
FRANCIS BOUDREAU, CHRONIQUEUR

Mise en pages
SYLVAIN LAMOUREUX

Expédition
YVES BOUDREAULT
MICHELINE MOISAN
REINA GOYER

ISSN 1205 - 9293
DÉPÔT LÉGAL
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC, 1996
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CANADA, 1996

flora QUEBECA
(NOUVELLE ADRESSE)
80, ROUTE 116
ULVERTON, QC, J0B 2B0
TÉLÉCOPIEUR (819) 826-3314
FLORAQCA@LOGIN.NET

par Anne LeSauteur

Stationnement du Jardin botanique, samedi, le 9 novembre 1996. Vous vous souvenez? C'était une journée de pluie diluvienne à Montréal! Mais ce matin-là, il en fallait bien davantage pour empêcher la quinzaine d'irréductibles réunis par le Comité de gestion des écosystèmes et paysages végétaux de FloraQuebeca de se rendre à Huntingdon, dans la réserve écologique du Boisé-des-Muir. Objectif de la journée: prendre une brosse ... et frotter tous les hêtres de la forêt, menacés par la maladie corticale du hêtre! Rien de moins!

Intervention de FloraQuebeca

L'existence de maladies au sein d'une forêt n'a rien d'exceptionnel en soi: cela fait partie des processus naturels d'évolution d'un tel écosystème et contribue souvent au maintien de son équilibre. Par contre, les invasions par des espèces animales ou végétales, venues d'autres continents, représentent une menace importante pour les milieux naturels, principalement parce que le milieu récepteur n'a pas développé les moyens permettant de contrôler «l'envahisseur». Ces espèces peuvent alors affecter sérieusement l'intégrité et la diversité biologique des écosystèmes. C'est une problématique connue dans le monde et qui demande réflexion: Faut-il intervenir ou laisser l'écosystème retrouver seul un nouvel équilibre? Afin de protéger le patrimoine floristique québécois, le Comité de gestion des écosystèmes et paysages végétaux de FloraQuebeca juge qu'il peut être nécessaire d'intervenir, au besoin, et ce même dans les espaces naturels protégés, telles les réserves écologiques.

Liaison fatale

La maladie corticale du hêtre est causée par un champignon du genre *Nectria* qui agit en association avec un insecte suceur, la cochenille du hêtre. En fait, l'apparition de la cochenille dans les crevasses de l'écorce, sous les branches et sur les lenticelles, constitue la première étape dans le développement de la maladie. La blessure produite par le stylet de l'insecte crée une voie d'entrée pour le champignon pathogène qui provoque, avec le temps, la mortalité des arbres ou une déformation chez les survivants. Entre la première attaque par les cochenilles et l'apparition du champignon, il peut s'écouler une période de trois à six ans.

Lentement, mais sûrement!

Les pathogènes de la maladie corticale du hêtre ont été introduits d'Europe, vers la fin du siècle dernier, alors qu'on fit venir en Nouvelle-Écosse un lot de hêtres d'ornement (*Fagus sylvatica*). La maladie fut ensuite transmise aux peuplements naturels de hêtres de l'Amérique. Depuis, la maladie progresse lentement vers l'est et le sud. Son impact a été considérable dans les Maritimes, porte d'entrée de la maladie, et dans certaines forêts des États de la Nouvelle-Angleterre où de 80 % à 90 % des hêtres sont morts.

Photo: Jacques Brisson

Les participants à la journée d'éradication de la cochenille du hêtre, 9 nov. 96. De gauche à droite: Charles Mercier, Sylvie de Blois, Martin Joly, Jacques Brisson, Catherine Boudreault, Joel Bonin, Gleason Thibault, Alain Paquette, Marilou Beaudet, Ginette Lefebvre, Hélène Nadeau, Denyse Lajeunesse, Anne LeSauteur et Michel Laberge.

Au Québec, c'est en 1965, dans le Témiscouata, que la maladie a été signalée pour la première fois. Depuis, elle a traversé le fleuve dans la région de Québec, mais on ignore pour l'instant si le froid limitera sa progression vers le nord. Déjà en Estrie, dans certaines forêts de la région de Sutton, par exemple, il est difficile de trouver un gros hêtre qui ne soit pas moribond. On craint de plus que les forêts des Montérégiennes ne soient bientôt contaminées, la cochenille qui est le principal vecteur de la maladie, ayant déjà infesté les monts Saint-Bruno et Saint-Hilaire.

Le Boisé-des-Muir est une érablière à hêtre et à pruche d'une douzaine d'hectares qui n'a jamais subi de coupes forestières importantes: c'est en fait le vestige le plus ancien de la forêt québécoise d'origine de la vallée du Saint-Laurent, ce qui lui a valu de mériter, en automne 1995, le statut de réserve écologique du Québec. La même année, hélas, des chercheurs confirmaient la présence de la cochenille du hêtre sur l'écorce de plusieurs arbres... Serions-nous en train de perdre ce que nous voulions tant protéger?

Frotter, frotter...

C'est donc avec la ferme détermination de contribuer à contrer la propagation de la maladie corticale du hêtre dans le Boisé-des-Muir, que les membres du Comité de gestion des écosystèmes et paysages végétaux ont empoigné fièrement leur brosse et commencé à frotter tous les hêtres de la forêt, petits et grands, afin de déloger la cochenille. Le comité était accompagné d'un représentant du ministère de l'Environnement et de la Faune et de bénévoles préoccupés par la survie du boisé et la préservation des milieux naturels en général. L'opération a permis de vérifier l'étendue de l'infestation. Les chercheurs assureront, bien sûr, le suivi de cette expérience, mais des solutions à plus long terme devront être envisagées.

Soulignons enfin que l'événement a obtenu une belle couverture médiatique. En effet, plusieurs journalistes ont répondu à notre appel: TQS, Le petit Journal; Radio-Canada (radio), D'un soleil à l'autre; Radio-Canada (radio, réseau anglais), Day break; La Presse et Le Soleil. Pas si mal pour une première activité de sensibilisation!

Merci à tous nos «frotteux»! ♣

Comité de relocalisation de plantes indigènes vouées à la destruction

par Louise Bonhomme

Nous avons effectué des consultations auprès des urbanistes de deux municipalités afin de visualiser les développements futurs et de connaître les moyens à notre disposition pour détecter les sites naturels en voie d'être modifiés dans un prochain avenir.

Mais nos discussions ont principalement porté sur la recherche de sites municipaux susceptibles de recevoir les plantes à préserver (ex. parcs municipaux).

Le partage des responsabilités

Nous nous interrogeons cependant sur le partage des responsabilités entre les comités.

Nous désirons commencer à établir, pour chaque plante susceptible d'être relocalisée, des fiches avec tous les renseignements pertinents à sa relocalisation et aux soins requis par la suite. ♣

♦ ♦ ♦

Comité des plantes rares

par Andrée Nault

Nous avons eu le plaisir, le 19 octobre dernier, de faire un tour de table avec les responsables de régions. Une telle structure régionale a permis de créer des foyers dans tous les coins du Québec. Plusieurs sorties ont donné lieu à de belles découvertes. Certains ont par contre souligné leur isolement et ont manifesté le désir de partager avec les autres régions leurs intérêts et leurs découvertes. Dans cette foulée, les comités régionaux de la Montérégie et de l'Estrie se sont regroupés.

Dynamisme interrégional

Nous proposons également que chaque région organise à tour de rôle une sortie ouverte à toutes les autres, dans un lieu qui s'y prête, question de créer un dynamisme interrégional, et espérons-le, de stimuler le recrutement. Certaines régions ne sont actuellement pas représentées au sein du comité: la Mauricie, l'Abitibi-Témiscamingue, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et la Côte-Nord.

Si certains d'entre vous aimiez constituer un noyau et fonder un comité régional, ou connaissiez des personnes qui seraient en position de le faire, n'hésitez pas à contacter André Sabourin (514-430-3616), cette question lui tient à coeur! ♣

flora QUEBECA Volume 1 no 4

Activités, événements, avis

18 janvier, 10h
Comité du commerce horticole des plantes indigènes + Opération Trilles & Cie / Volet commerce horticole. Salle polyvalente B1; Jardin botanique de Montréal.

18 janvier, 10h
Opération Trilles & Cie / Volet parcs. Écolothèque du Biodôme de Montréal.

18 janvier, après-midi.
Comité de relocalisation de plantes indigènes. Jardin botanique de Montréal.

19 janvier, 10h
Conseil d'administration.

25 janvier, 14h
Comité sur la gestion des paysages végétaux. Jardin botanique, local 3.320.

15 février, 9 à 12h
Atelier des Amis du Jardin Van den Hende: Multiplication, par semis, de trilles, ail des bois, arisème petit-prêcheur et autres plantes de sous-bois. Envirotron (Sainte-Foy). Inscription: (418) 656-3410.

11 mai
Comité des plantes rares - Montréal / Laval- première sortie de l'été. Contacter Manon Robillard au (514) 274-9213.

À ne pas manquer
Samedi 22 mars, assemblée générale annuelle de FloraQuebeca. Lancement de l'Opération Trilles & Cie, conférences, bilan.

Message d'Isabelle Dupras
«... c'est un garcon! Il s'appelle Victor. Il est roux-blond et ressemble follement à Jean. Poids à la naissance: 9 livres 3/4! Ayoye!!!»

Désignation de 10 plantes menacées ou vulnérables
Projet de règlement publié le 18 décembre 1996. Désignation prévue en février 1997. ♣

flora QUEBECA Volume 1 no 4

par Gisèle Lamoureux

Un nouveau Comité du bulletin... à Québec

Le dernier numéro lançait un appel: constituer un comité de rédaction distinct du conseil d'administration — ayant joué ce rôle pour le n° 3 — et étoffer le Comité du bulletin, constitué alors d'une seule personne.

C'est de Québec qu'est venue une partie de la réponse... avec l'avantage de voir FloraQuebeca à l'action en région.

Organe important de FloraQuebeca, le bulletin assure la liaison entre les membres, les comités et le conseil d'administration. Ce n'est pas une simple revue indépendante et extérieure à l'association. Dans ce contexte, le c.a. souhaite être représenté dans le Comité du bulletin et c'est cette fonction que j'ai exercée dans la préparation du présent numéro. Nous sommes toujours à la recherche d'un rédacteur en chef; en attendant, nous nous partageons les tâches.

Chose certaine, nous avons maintenant un véritable comité, constitué de cinq membres (un sixième s'annonce pour janvier) se réunissant à Québec. Le bulletin n° 4 est sa première réalisation. C'est pas beau ça?

Toute belle médaille a son revers! Denis Paquette, jusqu'alors directeur du comité, a préféré se retirer. Nos remerciements, Denis, pour avoir lancé notre bulletin avec succès.

Quant au contenu du n° 4, quelle réponse! Le bulletin était comble, avant la date de tombée.

Ne manque qu'un rédacteur en chef et un directeur. Le contraire de ce qu'on voit souvent: plus d'Indiens que de Chefs. Une meilleure garantie que le travail se fasse!

Recherché: deux bénévoles, région de Québec, pour assumer l'envoi du bulletin (un après-midi, quatre fois par année). ♣

Où chercher ces plantes peu communes? -1-

par Philippe Forest

Cet article se veut le premier d'une série et s'adresse à ceux qui désirent échanger leurs expériences de recherche sur les plantes rares, en mettant en évidence les pistes qui aident à trouver: habitat, période de recherche, apparence de la plante, temps de floraison, etc.

Éléocharide de robbins

Cette éléocharide n'avait été rapportée que pour certains lacs des Laurentides. Elle a été dénichée depuis dans deux petits lacs de l'Estrie. Elle doit sûrement croître ailleurs. Dans ces deux lacs, elle ressemble, vue de loin, à l'éléocharide des marais (*E. smallii* de la *Flore laurentienne)* qui peut être très commune sur les berges humides et même dans l'eau jusqu'à environ 30 cm de profondeur; mais la caractéristique de l'éléocharide de robbins est de pousser en colonies bien délimitées, dans 60 à 100 cm d'eau. Dans un des lacs, les colonies se situaient à la décharge du lac, au début d'une zone marécageuse (avec nénuphars) et tourbeuse (avec sarracénies). Elles comptaient chacune entre 50 et plusieurs centaines d'individus sur un fond sablonneux ou limoneux. Il n'y avait qu'un espace de quelques mètres entre les colonies (terrestres et aquatiques) d'éléocharide des marais et celles (aquatiques) de l'éléocharide de robbins.

Dans l'autre lac, plusieurs petites colonies arrondies de 30 à 50 individus s'échelonnaient, espacées, tout le long d'une rive à une distance de 3 à 5 m du rivage où croissaient surtout des aulnes. La plupart des tiges étaient stériles même en octobre. Le fond était vaseux et l'éléocharide des marais ne se rencontrait qu'en quelques petites touffes dispersées près des aulnes.

De plus, en comparant de près les deux espèces, on constate les différences suivantes:

éléocharide de robbins
éléocharide des marais

1. tige triangulaire
1. tige ronde

2. base du plant et stolons blancs
2. base du plant et stolons rouge vin

3. hors de l'eau: tige flasque, spongieuse,
3. hors de l'eau: tige rigide, semblable à celle de l'ériocaulon septangulaire

4. épillets formés de quelques grosses écailles
4. épillets formant le cône caractéristique épaississant à peine l'extrémité de la tige des éléocharides (souvent les tiges sont stériles)

Wolffia columbiana

Pour trouver la lemnacée *Wolffia*, il suffirait peut-être de rechercher des colonies de lenticules mineures ou de spirodèles polyrhizes et d'y regarder si on n'y verrait pas de petits granules verdâtres d'environ 0,5 mm de diamètre flottant parmi elles; on pourrait penser à des oeufs d'animalcules aquatiques quelconques. C'était la première fois, en 1994, qu'un *Wolffia* était trouvé en Estrie et il s'agissant de *W. columbiana* mêlé à une masse des deux lenticules d'eau poussées par le vent dans une petite anse d'une zone marécageuse d'un lac.

Spiranthe lustrée *(Spiranthes lucida)*

Nos trouvailles de spiranthes lustrées furent faites sur le bord humide de rivières, aux endroits où il y a des coulées humides sur des rochers ou parmi les alpistes roseaux ou les calamagrostides du canada. Ordinairement, elles étaient situées dans la zone de raclage des glaces, soit dans des anfractuosités ou de petites cuvettes sur des rochers, soit sur le rebord érodé des colonies d'alpiste roseau ou de calamagrostide du canada. Les plants en fleurs atteignaient 15 cm de hauteur ou moins et la caractéristique de l'espèce est d'avoir un labelle jaune (c'est comme regarder à l'intérieur d'une bouche et d'y voir une langue poilue jaunâtre). Un point important est la période de floraison qui dure peu: en 1995, les plants ne furent en fleurs que durant les deux premières semaines de juillet (région de Sherbrooke); en 1996, le temps de floraison a débuté une semaine plus tôt pour se clore aussi environ deux semaines plus tard.

Sélaginelle apode

On l'a trouvée dans le même habitat que la spiranthe lustrée, sauf qu'il fallut rechercher la petite plante parmi les mousses qui croissaient dans les coulées humides. Il est à noter que la spiranthe et la sélaginelle peuvent disparaître d'un site suite au raclage des glaces.

Athyrie à sores denses *(Athyrium pycnocarpon)* et dryoptère de goldie

Les quelques fois où j'ai trouvé ces deux espèces de fougères, ce fut toujours dans une érablière à sucre riche, mais dans des baissières humides, des coulées humides de flanc de collines, sur le bord marécageux de ruisseaux. Les plantes d'accompagnement peuvent être l'onoclée sensible, la matteuccie fougère-à-l'autruche, l'athyrie fougère-femelle, la dryoptère spinuleuse, l'athyrie fausse-thélyptère, le caulophylle faux-pigamon, l'ail des bois, le carex plantain (*Carex plantaginea*), le piléa nain *(Pilea pumila)*, des osmondes, de l'impatiente du cap, etc. ♣

flora QUEBECA Volume 1 no 4

♦ Opération Trilles & Cie ♦

Volet parcs

par Andrée Nault

Pendant que les plantes printanières formaient discrètement feuilles et fleurs, comme à chaque automne, l'Opération Trilles & Cie a fait ses débuts dans l'enthousiasme, le 19 octobre dernier, au Biodôme. Une première rencontre très féconde nous a permis de définir deux volets parallèles: un premier destiné aux centres jardins (volet commerce horticole) et un second en pleine nature (volet parcs). Ce volet «grande nature» vise à sensibiliser le public qui fréquente les parcs de la grande région montréalaise, à l'impact de la cueillette des fleurs printanières sur le maintien des populations.

C'est à l'aide d'affiches et de dépliants éducatifs, que nous irons rencontrer les citoyens sur place, à l'entrée des sentiers, pour leur en dire davantage sur la biologie particulière de ces espèces. Nous prévoyons déployer cette activité au pic de la floraison printanière, soit les 3-4 et 10-11 mai 1997 aux cinq points suivants: mont Rigaud, parc d'Oka, parc régional du Cap Saint-Jacques, parc du Mont-Royal et parc du Mont Saint-Bruno. Laissez-vous séduire par les premiers rayons du soleil printanier et joignez une de ces équipes durant une matinée ou un après-midi. En contactant dès aujourd'hui la ou le responsable du lieu de votre choix, vous donnerez des ailes à notre effort de sauvegarde de la flore. Les responsables vous en diront plus:

Rigaud: Claudia Iglesias (514) 626-5408

Oka: André Sabourin (514) 430-3616

Mont-Royal: Patrick Nantel (514) 270-8697

Cap Saint-Jacques: Noëlle Bouchard (514) 721-5065

Mont Saint-Bruno: Johanne Doyon (514) 389-9906 ♣

♦ ♦ ♦

Volet commerce horticole

par Pascale Maynard et Stéphane Bailleul

La principale activité du Comité du commerce horticole des plantes indigènes fut sa participation à l'Opération Trille & Cie / Volet commerce horticole. Nous avons dû agir rapidement afin d'être présent lors de la *Douzième exposition d'horticulture ornementale*, tenue à Saint-Hyacinthe, les 13, 14, et 15 novembre derniers. Au-delà de 500 exposants se sont retrouvés lors de cette importante exposition commerciale où grossistes et détaillants horticoles établissaient déjà leurs inventaires pour la prochaine saison. FloraQuebeca y était. En effet, quatre exposants ont accepté de promouvoir notre très belle affichette, conçue par Frédéric Coursol. Merci à Frédéric et à Horticentre, Serres Abbotsford, Serres Pion et Pépinière Charlevoix. Nous estimons qu'environ 300 bons de commande pour l'affichette ont été distribués lors de l'exposition.

Aidez-nous à promouvoir notre affichette couleur! Contribuez au succès de notre campagne en invitant votre pépiniériste ou centre jardin à se procurer une affichette. Comment? En remettant une copie du bon de commande, que votre marchand nous fera parvenir. C'est facile et presque gratuit, un timbre suffit! ♣

Nous ne vendons pas ces belles de nos bois:

trilles, cypripèdes (sabots-de-la-vierge), érythrone d'amérique, claytonies et lycopodes.

Ces plantes sauvages prennent au moins de 7 à 15 ans pour fleurir ou sont difficiles à multiplier. À notre connaissance, celles du marché sont prélevées en milieu naturel. Ceci menace leur survie et appauvrit nos forêts.

Notre entreprise protège notre patrimoine naturel en ne vendant pas ces plantes, suivant les recommandations de FloraQuebeca.

Opération Trilles & Cie

flora QUEBECA 80, route 116, Ulverton, QC, J0B 2B0; (819) 826-5291; télécop. (819) 826-3314; floraqca@login.net; conception: Frédéric Coursol

OPÉRATION TRILLES & CIE

Centres jardins, pépinières et autres détaillants ou grossistes en horticulture sont invités à joindre les rangs de l'Opération Trilles & Cie.

Cette campagne vise à sensibiliser le grand public à la conservation et au respect des plantes indigènes à croissance lente.

Vous pouvez participer dès aujourd'hui à l'Opération Trilles & Cie, volet Commerce horticole, en évitant d'acheter ou de vendre les plantes citées dans l'affichette. Plus encore, en acceptant d'afficher clairement votre participation à cette campagne, vous démontrerez à votre clientèle votre prise de conscience écologique et votre respect pour l'environnement.

FloraQuebeca vous offre gratuitement une affichette (8 ½" X 11") en couleurs, plastifiée, à placer bien en vue dans votre commerce. Elle vous permettra de faire connaître votre position.

Bon de commande

J'adhère à l'Opération Trilles & Cie et me propose, pour la saison 1996-1997, de ni acheter ni vendre des trilles, cypripèdes (sabots-de-la-vierge), érythrone d'amérique, claytonies et lycopodes. Veuillez m'expédier, sans frais, votre affichette que je m'engage à placer en vue, dans mon commerce.

Nom de l'entreprise, personne à contacter, adresse:

..... Tél.....

..... Téléc.....

..... E-mail.....

Affichette **supplémentaire**: 3 $ (tout inclus), payable à l'avance, à FloraQuebeca.

Retourner à: Opération Trilles & Cie, FloraQuebeca, 4101 Sherbrooke Est, Montréal, QC, H1X 2B2; télécopieur (514) 872-9406

flora QUEBECA Volume 1 no 4

Carte de répartition et non de distribution

par Gisèle Lamoureux

Depuis belle lurette, les biologistes utilisent l'expression carte de distribution. Et bien, il semble qu'il faille plutôt dire «carte de répartition». Voici à ce sujet l'article *Distribution ou répartition* extrait de *Les mots des mots* (Comité consultatif de la normalisation et de la qualité du français à l'Université Laval, Les Presses de l'Université Laval, 1982).

«Dans beaucoup d'études statistiques on trouve le mot distribution là où l'on attendrait répartition, et il est à craindre que ce dernier mot finisse par sortir de l'usage devant les progrès de son concurrent. Ce serait une perte, car l'existence de ces deux termes permet de marquer une utile distinction. On distribue pour pourvoir les membres d'un groupe de certaines choses. Ainsi on distribue des copies aux étudiants, des cartouches aux soldats (...). Mais on répartit selon certains critères une quantité fixe entre des personnes ou des choses dont le nombre est aussi fixé. Répartir suppose le partage. Par exemple, on parlera de la répartition géographique des étudiants selon leur pays d'origine, et ce n'est pas une distribution. Le nombre d'étudiants en une année donnée est fixe, celui des pays d'où ils sont originaires l'est aussi. (...) Il y a répartition, et non distribution, des impôts entre Ottawa et les provinces.» ♣

Noms populaires: oui ou non?

par Philippe Forest

Depuis bien des années, mes patrons biologistes, à qui je remets mes inventaires ou mes travaux sur la végétation, exigent les noms français (traduction des noms latins) pour remplacer les noms populaires que j'avais utilisés. On m'a servi toutes sortes d'arguments comme: «Ce ne sont pas les vrais noms», «Ce ne sont pas des noms scientifiques», «Il faut être consistant ou uniforme dans les noms choisis», «Le ministère de l'Environnement et de la Faune exige les noms français», etc.

Mon sang bouillait à chaque fois et je luttai plusieurs années pour faire accepter certains noms populaires qui font partie de notre héritage culturel canadien-français ou québécois. Parmi mes argumentations, je me servais d'exemples comme: «Le nom scientifique, c'est le nom latin; pas le nom français», «On peut choisir le nom français qu'on veut, cela n'a rien à voir avec la science», «La plupart du temps, on s'adresse à des Québécois et on doit utiliser des noms qu'ils connaissent ou qu'on veut propager», «Qui oserait, en public, parler d'airelles à feuilles étroites pour désigner le bleuet, de la matteucie fougère-à-l'autruche à la place des têtes-de-violon, de ronce du mont ida à la place du framboisier, du sumac grimpant à la place de l'herbe à puce, de cornouiller du canada à la place de quatre-temps, d'épicéa à la place d'épinettes».

Enfin, je leur citai certains passages de la *Flore laurentienne* (p. 4-7) où le frère Marie-Victorin donne l'historique et son opinion sur les noms populaires: «La nomenclature binaire latine, fixée par des règles internationales, suffit aux besoins des botanistes professionnels [...] La question des noms vulgaires [...] est importante [...]. Mais malheureusement, notre pays est ethniquement trop jeune pour qu'il s'y soit formé, dans le peuple, une onomastique botanique importante. Les canadianismes véritables, c'est-à-dire spécifiques et d'usage courant, sont en petit nombre. Ils forment un trésor linguistique d'une valeur inestimable mais qui, vraisemblablement, ne s'accroîtra plus. Les conditions de la vie moderne, une impitoyable standardisation par l'école et la radio, par le cinéma et le journal, ne permettent plus cet insularisme de la vie quotidienne, ces processus lents et cumulatifs qui aboutissent à la création folklorique, [...]. Dans la création de ces noms, le génie poétique du peuple, génie descriptif et simpliste, naïf et direct, se donne libre cours [...]»

De plus, j'ai remarqué, depuis quelques années, que les étudiants et étudiantes de biologie, d'écologie ou d'environnement, sortant des cégeps ou des universités avaient la tendance à employer la traduction française des noms scientifiques latins comme les bons noms à utiliser et à rejeter tout terme populaire parce qu'incorrect, pas bon ou pas scientifique.

En montrant à certains d'entre eux, sur le terrain, du *Rubus pubescens*, on me le nommait de son nom latin ou de celui de ronce pubescente, le terme de catherinette leur étant ordinairement inconnu; la même chose pour le bois blanc, le bois de fer, le cenellier, le sureau rouge, le sureau blanc, la vigne vierge, le raisin sauvage, le hart rouge, les petites poires, le pimbina, l'herbe à dinde, etc. Où va-t-on? Combien de noms resteront dans une ou deux générations? Quel rôle les professeurs de botanique jouent-ils dans ce choix et cette mentalité de rejet des noms populaires? Ou s'agit-il, en partie, du syndrome de l'éducation qui fait penser: «Moi, je suis instruit(e), donc je parle correctement».

Je loue et j'admire l'audace et le non-conformisme de certains livres de Fleurbec où le bouton d'or ensoleille les champs à la place de la renoncule âcre, où le trèfle rouge donne une couleur au trèfle des prés, où le chou gras est dégusté à la place du chénopode blanc, où le chou puant fait un pied de nez au symplocarpe fétide, où le nom de salsepareille réjouit les coeurs de mon oncle et de ma tante à la place de l'aralie à tige nue, de même pour le petit merisier à la place du cerisier de pennsylvanie, de celui d'érable à giguère à la place d'érable négundo, etc.

Mais c'est loin d'être suffisant car les noms populaires deviennent, de plus en plus, des «plantes rares» dans les écrits des biologistes. Il faudrait, à mon avis, établir une liste des noms populaires à utiliser, que cette liste devienne officielle (par l'Office de la langue française ou par le ministère de l'Environnement et de la Faune) et qu'elle soit largement distribuée, surtout dans les milieux scolaires et de la nature: il s'agit d'un patrimoine à sauver!

Je souhaite qu'un comité de botanistes ou d'amants de la nature soit créé pour établir cette liste et même inventer si possible de nouveaux noms populaires simples et «qui sautent aux yeux», s'il nous reste encore quelques gouttes du sang de nos ancêtres, quelques parcelles du «génie poétique du peuple, du génie descriptif et simpliste, naïf et direct». Je serais prêt à faire partie d'un tel comité.

Je conclus en donnant un exemple de noms descriptifs simples, possibles pour les trèfles, et facilement reconnaissables sur le terrain:

Trifolium agrarium	grand trèfle jaune ou trèfle brunissant
Trifolium procumbens	petit trèfle jaune
Trifolium arvense	trèfle soyeux
Trifolium pratense	trèfle rouge
Trifolium repens	trèfle blanc
Trifolium hybridum	trèfle à deux couleurs ou bicolore ♣

flora QUEBECA Volume 1 no 4

Iris versicolore

Fantaisies autour d'un emblème

par Janouk Murdock

Du plus profond des âges, au plus ténébreux de l'histoire, tout a été invoqué pour expliquer l'origine et la signification de la fleur de lis, ou de lys, comme emblème héraldique: Symbole phallique, fer d'arme ou d'hast, angon, crapaud, abeille ou lis. Tout y est passé ou presque.

Or, un simple regard sur la plante, et sur les mots qui la désignent, révèle une identité inconstestable, trop évidente pour que personne y ait porté la moindre attention.

Au pied de la lettre

Jacques Rousseau[1] et d'autres avant lui ont amplement démontré que le *Lilium candidum* ne pouvait être stylisé pour donner la fleur de lis héraldique.

S'il s'agissait vraiment de la fleur du lis, l'expression serait «lis» tout court, comme on dit rose et non fleur de rose, ou violette, et non fleur de violette. Par contre, l'expression fleur des champs, des bois, des tourbières surgit spontanément pour désigner une plante croissant dans tel ou tel habitat. Il en va ainsi pour fleur de lise, la lise étant la vase, l'argile des rivages, des marécages ou des dépressions humides où fleurit l'iris.

«Lise», mot tombé en désuétude, n'a pas traversé l'Atlantique. Ici, nous disons boue ou vase et on s'y «enlise» comme dans la controverse sur la fleur de lis. La fleur de lise arriva en France avec les Francs. Ces barbares arboraient la fleur de lise, la fleur des vases, l'iris sur leurs étendards. Ils ont donné leur nom à la France, et leur emblème aux rois de France.

Identité usurpée

Mais «fleur des vases» c'est un nom plutôt commun pour l'emblème d'un grand royaume. À des origines modestes, il fallait apporter des lettres de noblesse. Insensiblement le mot «lis» aurait-il pris la place de «lise»? Substitution facile, gratuite même, qui fait passer de la vase au lis, une fleur idéale, exemplaire, symbole de pureté et d'intégrité, reconnue depuis la plus haute Antiquité.

L'emblème royal venu des marais de la Frise et de la Flandre soudainement n'a plus rien de vulgaire. Le voilà désormais ennobli comme un roturier méritant, et il gagne le droit de figurer partout. La petite Cendrillon se retrouve reine de France!

Voilà pour les mots. L'image, maintenant.

L'image qui en dit long

Avez-vous vu pousser l'iris au printemps? Les feuilles d'abord; les reconnaissez-vous à la figure 1? Des feuilles gladiées, c'est-à-dire en forme de glaive: une épée de combat. Quel bel emblème pour les soldats d'avant la poudre à fusil. L'épée a-t-elle d'autres noms? Flamberge: longue épée de duel. Ou encore, «flambe» tout court: «épée à lame ondulée», «nom donné à certain iris» et synonyme de flamme. La figure 1 ne vous rappelle-t-elle pas des flammes?

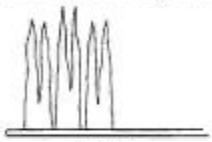

Figure 1.

Redressons nos iris-flammes à la verticale (figure 2). Pour le mot «flamme» le *Robert I* donne: «Petite banderolle à deux pointes qui garnissait les lances, les mâts des navires. [...] Pavillon long et étroit. *Flamme de guerre*, aux couleurs nationales.» La définition pour oriflamme maintenant: «(XIVe; *orie flambe*, 1080: de l'ancien français orie «doré», et flamme) Petit étendard, ancienne bannière des rois de France.» (figure 3)

Figure 2.

Par son image et par son nom, voilà donc l'iris devenu drapeau. Subsiste-t-il encore quelques doutes?

Figure 3.

Le nom anglais de l'iris? *Flag*. Signifiant aussi drapeau et épée! Français ou anglais, le même mot désigne la plante aux feuilles gladiées et le drapeau.

Vous croyez que je joue sur les mots? Mais voilà 1000 ans et plus que tous jouent sur les mots en voulant toujours dire la même chose: que l'iris, cette fleur des vases, cet emblème des Mérovingiens, des Francs, des rois de France, qu'à travers toute notre histoire, l'iris s'identifie à la fleur de lis et au fleurdelisé, la bannière qui partout affiche la fleur en continuité de lignage.

Redorons notre blason

Que ce soit par l'image ou par le mot, c'est l'iris, la fleur de lise, la fleur des vases, qui flotte sur notre drapeau, emblème des plus humbles origines, des réussites glorieuses et des espoirs séculaires.

Le temps est venu, au moment du choix réfléchi et éclairé d'un emblème pour le Québec, de redonner sa véritable identité à l'iris notre fleur de lise. ♣

1 Jacques Rousseau, Cahier des Dix, no 31, 1966.

L'iris

par Jean O'Neil

Rhizome dans des vases riches en silice
De Rivière-Beaudette jusqu'à Blanc-Sablon
Et de Saint-Anicet jusqu'à l'Anse-au-Griffon
Il escorte le fleuve comme un vieux complice

Quand le soleil allonge les jours du solstice
Sa hampe croît aussi entourée d'éperons
Glauques pour afficher son pavillon
Pétales éployés aux tons bleus du lapis

Mais dès que l'astre tombe dessous l'horizon
Autour de feux de joie qui sur le soir fleurissent
Les villages accourent pour danser en rond

Lorsqu'ils ont bien chanté bien fêté Jean-Batisse
L'emblème dans la nuit s'associe au patron
Et au matin sur le drapeau flotte l'Iris

octobre 1996

flora QUEBECA Volume 1 nº 4

Fonctionnement de FloraQuebeca

Un appui pour votre projet?

par FloraQuebeca | *par le Conseil d'administration*

FloraQuebeca publie

L'association collabore régulièrement à Quatre-Temps, la revue des Amis du Jardin botanique de Montréal, et occasionnellement à d'autres périodiques. Nous vous invitons à prendre connaissance des articles suivants, signés FloraQuebeca.

Dans Quatre-Temps

Les Amis des plantes sauvages du Québec par FloraQuebeca / Gisèle Lamoureux. 1996. 20(2): 10

Belles indigènes: un renouveau horticole séduisant, mais... par FloraQuebeca / Isabelle Dupras. 1996. 20(3): 17-18.

La flore en contexte par FloraQuebeca / Thérèse Romer. 1996. 20(4): 7

Étrangères envahissant des habitats naturels par FloraQuebeca / Stuart Hay. À paraître.

La cause des arbres rares par FloraQuebeca / Patrick Nantel. À paraître.

À venir, au printemps

Dans le cadre de l'Opération Trilles & Cie, Fleurbec s'est associé à FloraQuebeca pour publier, avant parution, des extraits de la deuxième édition de *Plantes sauvages printanières* (prévue pour le printemps 1997).

L'âge des trilles par Fleurbec / Gisèle Lamoureux. 1996. Quatre-Temps 20(4): 54-56.

Mettre au monde des trilles par Fleurbec / Gisèle Lamoureux. 1997. Le Naturaliste canadien 121(1): 15-18.

L'âge des trilles par Fleurbec / Gisèle Lamoureux. À paraître dans Québec Vert.

Bonne lecture

Grosso modo, sachez qu'avant de se lancer à corps perdu dans l'action, avant d'investir temps et énergie, il faut d'abord une acceptation de principe de la part de l'association. De préférence, l'idée est adoptée d'abord par un de nos comités existants. Par la suite, par un membre du c.a. qui, à son tour et à titre de répondant, présente lui-même la nature du projet à l'ensemble du c.a.

Une fois l'acceptation de principe acquise, il faut se retrousser les manches, élaborer un peu plus le projet et en faire approuver les détails suivant la même filière. Vient ensuite la réalisation du projet, tout au cours de laquelle les différents produits ou textes seront aussi soumis à l'approbation du c.a. Par exemple, toute lettre doit être contresignée par la présidence, pour en authentifier la provenance et garantir l'appui du c.a.

Dans tout ce processus, il faut tenir compte que les personnes en cause sont des bénévoles. Ne pas demander l'impossible; par exemple, un communiqué soumis le matin ne sera pas nécessairement accepté au début de l'après-midi! Un mot d'ordre: s'y prendre suffisamment à l'avance pour n'être pas déçu par les délais impliqués.

Il est certain que les projets qui nécessitent des déboursés ont plus de chance d'être acceptés s'ils s'autofinancent ou sont appuyés par des commanditaires ou des subventions.

Une période de rodage

Nous nous demandons si cette façon de procéder se révélera adaptée aux besoins et aux disponibilités des membres de l'association. Cette procédure est à l'essai. Nous tentons de l'implanter dès maintenant. Nous vous proposons d'être patients et, après une période de rodage, de nous faire part de vos commentaires pour l'améliorer.

La première étape: l'acceptation de principe

1 Acceptation par un comité. Une demande d'appui ou un projet est piloté par un responsable de projet qui demande une acceptation de principe au comité concerné. Entre les réunions des comités, le responsable du comité accepte ou non le principe du projet. Ce n'est que si la nature du projet ne cadre avec les activités d'aucun des comités actifs, que quelqu'un peut présenter un projet en son nom personnel.

2 Acceptation par un membre du c.a. Si le responsable du comité concerné fait partie du c.a., il devient répondant du projet auprès du c.a. Sinon, le responsable des comités au c.a devient le répondant. À titre de répondant, cette personne ne donnera son acceptation de principe que si elle est prête à défendre ce projet et que si elle juge le projet acceptable par l'ensemble du c.a. — ou du moins par la majorité de ses membres. En cas de litige, le répondant pressenti peut s'enquérir si un autre administrateur est prêt à défendre le projet à sa place.

3 Acceptation par la présidence et par les autres membres du c.a. Un résumé succinct du projet doit être fait par écrit (de préférence par courrier électronique, pour faciliter les communications subséquentes entre les membres du c.a.). Le répondant présente le projet à la présidence, pour acceptation de principe. Après entente entre les deux, le projet est transmis pour approbation et commentaires aux autres membres du c.a.

La deuxième étape: l'élaboration

Le principe du projet étant approuvé, le responsable du projet peut en enclencher l'élaboration.

1 Un résumé écrit doit faire état de l'élaboration du projet dans son ensemble. Par exemple: problématique et principes en cause, objectifs, stratégie, personnes impliquées, étapes et projet d'échéancier; s'il y a lieu, budget et mode de financement.

2 Une fois élaboré, le projet, par le biais du résumé écrit, doit être accepté suivant la même filière: comité, répondant membre du c.a., présidence et autres membres du c.a.

3 Pour les très vastes projets, le responsable du projet pourra choisir d'élaborer le projet étape par étape. Il devra cependant, au préalable, avoir présenté sommairement l'ensemble des étapes.

La troisième étape: la réalisation

1 Chaque lettre, communiqué, affiche ou autre document écrit doit suivre la même filière: comité, répondant membre du c.a., présidence et autres membres du c.a.

2 Les signataires des lettres sont: le responsable du projet, le responsable du comité et la présidence.

3 À noter. Il est entendu que seuls les membres du c.a. sont autorisés à utiliser le papier à entête et le logo de FloraQuebeca et ce, uniquement dans des cas bien précis. La crédibilité de notre association en dépend. ♣

Volume 1 no 4
flora QUEBECA

Politiques éditoriales et consignes pour le bulletin

Écrire dans le bulletin? Mode d'emploi

par le Comité du bulletin

Vous désirez soumettre un article pour parution dans le bulletin? Si c'est une nouvelle de l'association, votre texte sera fort probablement publié. Si c'est autre chose, ça dépend de l'espace disponible et de l'intérêt du sujet — au gré du Comité de rédaction, qui aura à établir ses politiques. Les textes courts ont plus de chance d'être publiés.

Le bulletin est l'oeuvre de tous les membres de FloraQuebeca. C'est le principal organe de liaison entre les membres et il doit, en priorité, informer sur les nouvelles de l'association: rapport d'activités des comités, décisions du conseil, projets en cours ou à venir, annonce d'activités ou de réunions, consignes, etc.

Accessoirement, des articles s'ajoutent, qui intéresseront tantôt le grand public, tantôt les membres botanistes professionnels, tantôt les membres horticulteurs, etc. Nous ne désirons pas compétitionner les revues existantes dans le domaine de la botanique ou des sciences naturelles. Par exemple, les articles apportant de nouvelles données scientifiques devront plutôt être orientés vers Le Naturaliste canadien. Nous cherchons plutôt, et c'est drôle à dire, des articles qui n'intéressent pas ces revues, qu'elles refuseraient peut-être! Oui, nous cherchons un créneau différent, difficile à définir pour le moment, mais qui se précisera au fil des mois.

Par exemple, des nouvelles du monde de la botanique, des nouvelles qui intéressent les botanistes. De la poésie botanique. Des nouvelles sur vos histoires d'amour avec les plantes (ou avec les botanistes)? Des prises de position, des questionnements. Penser que nos lecteurs ne sont pas nécessairement botanistes!

Penser que nos lecteurs ne sont pas nécessairement botanistes!

Côté illustration, nous ne sommes pas tout à fait prêts, techniquement, pour assurer une qualité de reproduction adéquate. S'en tenir à des documents en rapport avec les activités de l'association, pour le moment.

Consignes aux auteurs

Support informatique. Tous les manuscrits doivent nous parvenir par courrier électronique (documents annexés — de préférence MAC), ou sur disquette; à moins d'un texte très court (un ou quelques paragraphes).

Formattage. Le plus souvent, nous devons défaire tout formattage (gras, souligné, retrait) avant d'appliquer les styles adoptés pour le bulletin et ce peut être inutilement long. S'en tenir au minimum.

- Titres et sous-titres, faire précéder d'une marque de paragraphe supplémentaire. Ailleurs: marques de paragraphe simple.
- Appliquer l'italique seulement aux noms latins et aux signes de ponctuation et parenthèses qui leur sont immédiatement accolés.

Nous cherchons un créneau différent, difficile à définir pour le moment, mais qui se précisera au fil des mois.

Typographie: convention sur certains signes particuliers.

- Utiliser les vraies apostrophes: ' (et non le symbole des minutes ′); les guillemets français «et» (non "et"), absence d'espace entre le mot et les guillemets.
- Aucune espace (oui c'est féminin, l'espace typographique) avant un signe de ponctuation.
- Une seul espace après un signe de ponctuation.
- Une espace insécable avant % et $ et les symboles de mesures.

Longueur des textes. À titre indicatif; colonne étroite: 1600 caractères (250 mots), colonne large: 2300 caractères (350 mots).

Correction du français. Si nous devons corriger votre texte substantiellement, pour satisfaire à nos standards de qualité, nous vous le retournerons pour acceptation des corrections — surtout pour nous assurer que nos corrections n'en ont pas changé le sens. Ces délais ne sont pas toujours possibles et risquent de remettre en cause vos articles.

Écriture des noms de plantes

Inscrire seulement le nom français, mais complet (genre et espèce), sauf lorsqu'il diffère beaucoup du nom latin et qu'il y a risque de confusion. Ajouter alors le nom latin. Utiliser de préférence les noms de Fleurbec ou de Marie-Victorin.

Tous les noms français de genre et les épithètes spécifiques commencent par une minuscule (voir bulletin FloraQuebeca 2:10 et 3:6-8).

Cas particulier des noms des plantes désignées ou susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables: utiliser les noms adoptés dans le document *Noms français de 229 espèces*. Si l'espèce ne figure pas dans ce document, s'en tenir au nom latin tel qu'adopté par Lavoie, 1992.

Envoi des manuscrits.

La parution d'un bulletin est soumise à des délais de production très courts, sinon l'information devient vite obsolète. Veuillez vous conformer à la date de tombée indiquée dans chaque numéro.

S'il s'agit d'un rapport, ou l'annonce de dates de réunion de comité, soumettre le manuscrit, une semaine au moins avant la date de tombée, au responsable des comités (Stuart Hay à l'adresse hays@ere.umontreal.ca). Les comités sont priés de prévoir leurs dates de réunion suffisamment à l'avance pour les publier dans le bulletin; nous procédons ainsi en vue d'augmenter le membership et de favoriser la participation démocratique.

Tous les autres textes doivent être expédiés à la rédactrice en chef par intérim (Gisèle Lamoureux à l'adresse fleurbec@quebectel.com ou par télécopie (418)882-6133).

Merci de votre collaboration et au plaisir de vous lire. ♣

VOUS CONNAISSEZ DES ENTREPRISES SUSCEPTIBLES D'APPUYER FINANCIÈREMENT FLORAQUEBECA ?

CONTACTEZ-NOUS !

flora QUEBECA Volume 1 no 4

Chronique

En bref du MEF

par Gisèle Lamoureux

par Francis Boudreau

Lu

Liste des espèces de plantes vasculaires du Québec. Deuxième édition. 1997. Centre de données sur la biodiversité du Québec, UQAC, Chicoutimi, Québec. 200 pages; 21,5 x 28 cm; reliure spirale; 40 $ (30 $ avant le 31 mars).

Les botanistes seront heureux d'apprendre l'existence de ce document. La liste comprend 2686 espèces et inclut 312 sous-espèces, 586 variétés ainsi que 1640 synonymes. Elle est précédée d'une classification et d'une liste alphabétique des familles.

Cette liste représente une mise-à-jour de celle compilée à l'Institut botanique de Montréal (Bouchard, A., D. Barabé, M. Dumais, S. Hay & A. Meilleur, 1984). Par ailleurs, *A synonymized Checklist of the vascular Flora of the United States, Canada, and Greenland* (Kartesz, 1994) a permis de mieux établir la synonymie.

Le document comprend, entre autres, une liste des synonymes rencontrés dans Marie-Victorin (1964), Scoggan (1978-1979) et les ouvrages de Fleurbec (1975 à 1993).

Un code, rattaché à chacun des taxons, pourra s'utiliser pour des compilations de données ou pour accéder au contenu public des banques du Centre de données sur la biodiversité du Québec (de l'Université du Québec à Chicoutimi).

La première édition m'est apparue très utile et j'attends impatiemment la deuxième édition. Elle sera disponible au cours de l'année 1997, en versions papier et électronique. Entre-temps, une liste informatisée (format Excel ou Word), non éditée, peut être obtenue (pour besoins urgents, sur demande bien fondée). Contacter Robert Loiselle ou André Francoeur, (418)545-5011 poste 5076; téléc: (418)545-5012; cdbq@uqac.uquebec.ca ♣

Dans cette chronique, la Direction de la conservation et du patrimoine écologique (DCPE) du ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) informe les lecteurs de FloraQuebeca d'actions ou d'activités — en cours ou réalisées — susceptibles de les intéresser. Rappelons que la DCPE gère le volet flore de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (LEMV) et la Loi sur les réserves écologiques.

Quatre rapports de situation

Le 23 octobre 1996, dans la foulée du Congrès mondial de la conservation, le ministre de l'Environnement et de la Faune rendait public quatre rapports sur la situation des espèces suivantes: l'astragale de robbins variété de fernald, le corème de conrad et le gentianopsis de macoun, considérées menacées, et le troscart de la gaspésie, identifié comme espèce vulnérable. Ces rapports, rédigés dans un langage technique et spécialisé, s'adressent surtout au lecteur scientifique et sont disponibles sur demande au MEF.

Dix autres plantes dans le processus de désignation légale

Depuis sa mise sur pied en février 1993, le *Comité aviseur sur la flore menacée ou vulnérable* a analysé la situation de 29 espèces et recommandé la désignation de 28 d'entre elles (aucun statut n'a été attribué au *Carex typhina*). Neuf espèces possèdent un statut légal depuis 1995. Un nouveau projet de règlement, visant à désigner dix autres plantes, a été présenté au ministre de l'Environnement et de la Faune, en octobre 1996. Les espèces concernées sont **l'arisème dragon, le carex faux-lupulina, la carmantine d'amérique, la polémoine de van-brunt et l'aplectrelle d'hiver,** comme espèces menacées, **le cypripède tête-de-bélier, l'hélianthe à feuilles étalées, le podophylle pelté, la renouée de douglas et le sumac aromatique,** comme espèces vulnérables. Le processus administratif menant à la désignation des espèces comprend les étapes subséquentes suivantes: le ministre dépose le projet de règlement pour évaluation et approbation par diverses instances gouvernementales (Conseil des ministres, Conseil du trésor et ministère de la Justice); le projet de règlement est publié à la Gazette officielle du Québec pour les besoins d'une consultation publique pendant 45 jours; après quoi, le gouvernement approuve (ou non) l'entrée en vigueur du règlement.

Bonne nouvelle: le projet de règlement a été publié à la Gazette officielle du Québec le 18 décembre 1996; le règlement pourra être édicté par décret du gouvernement à l'expiration du délai de 45 jours (soit en février 1997). Le ministre de l'Environnement et de la Faune, monsieur David Cliche, a ainsi tenu sa promesse de présenter au gouvernement ce projet de règlement, annoncée en mars 1996 lors du Congrès de fondation de FloraQuebeca.

La protection légale des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables (ESDMV) et leurs habitats dans les forêts du Québec

À cet effet, en juin 1996, une entente administrative renouvelable fut conclue entre le MEF et le secteur forêt du ministère des Ressources naturelles (MRN), pour une durée de trois ans. Elle vise à adopter des mesures de protection pour les ESDMV vivant sur les territoires forestiers qui peuvent faire l'objet d'activités d'aménagement, ou encore sur des sites adjacents pouvant être affectés par de telles activités. Une liste préliminaire des espèces concernées a été élaborée; elle comprend quelque 130 plantes. Les territoires forestiers publics et privés, dans les limites de juridiction du MRN et du MEF, sont visés par l'entente. Dès l'été 1996, le MRN inventoriait des forêts publiques dans le Bas Saint-Laurent et en Gaspésie pour identifier des sites abritant la valériane de sitka et le polystic faux-lonchitis, afin de les soustraire aux activités forestières qui pourraient avoir des impacts négatifs sur ces espèces.

Parallèlement, un comité MRN-MEF sur les écosystèmes forestiers exceptionnels travaille à identifier des forêts refuges pour les plantes menacées ou vulnérables afin de les protéger.

Le projet de loi 56 modifiant la LEMV

Ce projet de loi, déposé à l'Assemblée nationale le 5 novembre 1996, vise à harmoniser la LEMV et la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune en ce qui concerne la saisie de matériel biologique (une saisie d'ail des bois, par exemple) et les poursuites qui s'en suivent. Le projet de loi 56 accorde au gouvernement le pouvoir de prescrire, par règlement (à faire), la manière dont un inspecteur de la

flore, généralement un agent de conservation de la faune, pourra disposer du matériel saisi selon les circonstances: en assurer la garde quand les installations et les équipements nécessaires sont disponibles, le détruire s'il s'agit d'un bien périssable, ou encore, le céder immédiatement aux fins de recherche ou de transplantation. Actuellement, l'inspecteur de la flore n'a d'autres choix que d'assumer la garde des choses saisies jusqu'au dénouement de la cause (ordonnance d'un juge). Par ailleurs, si un contrevenant se déclare coupable, l'inspecteur de la flore pourra automatiquement confisquer le matériel saisi sans qu'il soit nécessaire de présenter une demande de confiscation auprès du tribunal.

Enfin, le délai fixé pour porter une accusation à la suite de la saisie de matériel biologique sera étendu de 90 à 120 jours. Ce délai permettra au MEF de disposer du temps qu'il faut pour monter adéquatement toute la preuve requise en cour. Il pourra s'agir, par exemple, d'effectuer les tests et les cultures sur certaines parties du matériel saisi, comme les bulbes ou les graines, afin d'assurer l'identification exacte de l'espèce.

Une sagittaire retrouvée

Par un projet réalisé dans le cadre de l'entente Saint-Laurent Vision 2000 et financé par le ministère des Pêches et des Océans du Canada et le MEF, Marcel Blondeau et Réjean Roy explorèrent l'embouchure de la rivière Ristigouche en Gaspésie, du 28 août au 6 septembre 1996. Ils recherchaient une plante très rare du Québec, récoltée une seule fois et à un seul endroit, en 1947, par le botaniste américain Fassett: *Sagittaria montevidensis* ssp. *spongiosus* (syn. *S. calycina* var. *spongiosa*). Ils retrouvèrent la plante dans des dépressions vaseuses du littoral estuarien, à l'endroit même où Fassett l'aurait récolté, ainsi que dans les environs, sur une étendue de 3 km. Cela confirme la présence de l'espèce au Québec... et le flair inégalé des botanistes, car l'étiquette du spécimen d'herbier de Fassett comportait des indications erronées (l'espèce aurait été rapportée pour l'embouchure de la rivière Matapédia, en eau douce!).

Saviez-vous que...

Tous les projets en milieux terrestre, hydrique et industriel assujettis à une étude des répercussions environnementales en vertu de l'article 31 de la Loi sur la qualité de l'Environnement doivent considérer la problématique des espèces menacées ou vulnérables, désignées ou susceptibles de l'être. À cet égard, le Centre de données sur le patrimoine naturel (CDPNQ) du MEF participe activement au processus d'évaluation: il fournit l'information dont il dispose et analyse la recevabilité et l'acceptabilité des projets. Le CDPNQ répond ainsi à quelque 300 demandes d'information annuellement, essentiellement centrées sur les évaluations environnementales. Dire qu'il y a à peine cinq ans, la problématique des plantes menacées ou vulnérables ne disait rien à presque tous les promoteurs ... et à beaucoup de consultants. Plus ça change... moins c'est pareil !

Renseignements supplémentaires

Pour obtenir des renseignements supplémentaires ou de la documentation sur les plantes menacées ou vulnérables, vous pouvez communiquer sans frais avec: Le Centre d'accueil et de renseignements du ministère de l'Environnement et de la Faune en composant pour la région de Québec (418) 643-3127, et ailleurs au Québec 1-800-561-1616.

Internet: http://www.mef.gouv.qc.ca
Courrier électronique: info@mef.gouv.qc.ca ♣

♦ ♦ ♦

Notariat et écologie!

par Hélène Simard et André Bouchard

Dans la Revue canadienne de recherches forestières (26: 1670-1676), Hélène Simard et André Bouchard (parrain de FloraQuebeca) viennent de publier un article alliant notariat et écologie, un mélange plutôt inusité! Le résumé donne un aperçu de l'étude.

«Une approche basée sur l'utilisation des ventes de bois, enregistrées dans les actes notariés, a été utilisée pour décrire comment la forêt précoloniale de la région du Haut-Saint-Laurent a changé au cours du XIXe siècle. Les ventes de bois des différentes essences ont été comparées, pour chaque décennie, ainsi que les fluctuations des volumes vendus en fonction du prix.

Les ventes ont commencé au début des années 1800, avec le chêne à gros fruits, le cèdre, le pin blanc, l'érable à sucre, le bouleau jaune et le hêtre. Les ventes de chêne ont connu leur apogée dans la première décennie du siècle, mais ce bois a été rapidement épuisé pour disparaître des ventes dès la fin des années 1840. Le pin, de façon semblable, a été vendu surtout dans les années 1820. L'érable à sucre, le bouleau jaune et le hêtre, vendus comme bois de chauffage dans les années 1820 et 1830, ont été remplacés graduellement dans les décennies suivantes par d'autres essences aussi utilisées pour le bois de chauffage: épinette noire, mélèze, pruche, érable rouge et érable argenté, orme d'amérique et frêne.

Les essences les plus dispendieuses ont donc été exploitées les premières et, au fur et à mesure qu'elles ont été épuisées, elles ont été remplacées par d'autres, de moindre valeur, dans les ventes de bois. Tout au long du XIXe siècle, sous l'influence des coupes, la forêt du Haut-Saint-Laurent a changé de composition pour devenir ce qu'elle est.» ♣ G.L.

flora QUEBECA Volume 1 no 4

par Gisèle Lamoureux

Vu

Microcosmos, le peuple de l'herbe. France. 1996. 75 minutes

Un documentaire drôle, qui frise la perfection. Les petites histoires quotidiennes des insectes dans leurs maisons de pissenlit, coquelicots, droséras et herbes de toutes sortes. Peu de mots, mais une musique qui raconte tout. Chaque séquence est un chef-d'oeuvre. Des mêmes auteurs, le très beau livre Éloge de l'herbe, 1988. Nuridsany, C. & M. Pérennou. Éditions Adam Biro, Paris. Diffusé au Québec par Dimédia.

Microcosmos (le livre): Éditions de la Martinière, 1996, 160 p., 65$. Ces livres sont disponibles chez Horti-Centre, à prix réduits pour les membres de FloraQuebeca (418) 872-7428. ♣

Des remerciements

par FloraQuebeca

Cette fois, nous remercions le ministre de l'Environnement et de la Faune, monsieur David Cliche, pour l'octroi de montants substantiels destinés à nous aider à réaliser les objectifs de FloraQuebeca. Le ministère de l'Environnement et de la Faune collabore aussi d'une autre manière bien concrète: nous désirons remercier vivement la Direction de la conservation et du patrimoine écologique qui a assumé les coûts d'impression de divers documents.

Des gros mercis à Isabelle Dupras pour la réalisation du très beau dépliant FloraQuebeca.

Nos remerciements vont aussi à madame Thérèse Romer, qui nous fit don de plusieurs centaines de dollars, provenant du résultat des visites de son jardin par le grand public. Madame Romer souhaite que l'idée d'obtenir ainsi des fonds pour FloraQuebeca inspire d'autres personnes à poser des gestes concrets et originaux, dans le même sens. ♣

flora QUEBECA

Répertoire des botanistes du Québec

FloraQuebeca désire préparer et diffuser un répertoire des botanistes du Québec. Le répertoire devrait comprendre tous les botanistes d'expérience (autodidactes, professionnels et étudiants) qui connaissent la flore indigène du Québec. L'objectif est de connaître les champs d'intérêt et de compétence de chacun et de faciliter les échanges entre les botanistes et avec les botanistes.

Fiche d'inscription

Pour que votre nom figure au répertoire, veuillez remplir cette fiche et la retourner à:
Kim Marineau, 24, rue des Hirondelles, Morin Heights, QC, J0R 1H0

Nom: Êtes-vous membre de FloraQuebeca?

Adresse de correspondance: ❑ résidence ❑ bureau

Téléphone: Télécopieur:

Adresse électronique:

Nombre d'années d'expérience en botanique:

Autodidacte ❑

Formation en botanique (collégial, universitaire ou autre):

Nom et adresse de l'employeur (facultatif):

Utilisez six mots clés pour décrire vos champs de compétence ou d'intérêt en botanique:
Par exemple, vous inspirer de l'une ou de plusieurs des catégories suivantes:

- Taxinomie, écologie, photographie de plantes, aménagement, horticulture...
- Milieu forestier, milieu nordique, milieu humide...
- Québec méridional, Gaspésie, Outaouais...
- Champignons, ptéridophytes, crucifères, plantes médicinales...

Vous connaissez un botaniste d'expérience qui n'aurait pas été contacté? Inscrivez ici ses coordonnées:

Déjà oubliés, les bonnes résolutions du nouvel an?

Renouvelez! dès maintenant

flora QUEBECA

FORMULAIRE D'ADHÉSION
1er JANVIER 1997 AU 31 DÉCEMBRE 1997
POSTEZ À: 80, ROUTE 116
ULVERTON, QC, J0B 2B0

nouveau membre ❑
renouvellement ❑
n° de membre: . . . . . .
cotisation 10 $ ❑
don: . . . . . .
date de naissance: . . . . .

Nom: . . . . . .
Adresse: . . . . . .
. . . . . J'aime les plantes sauvages ❑ je les connais bien ❑
Téléphone: . . . . . Je gagne ma vie en horticulture ❑ en botanique ❑
Télécopieur: . . . . . Une adhésion reçue après le 1er septembre 1996
Cour. élec. . . . . MAC ou PC est valable jusqu'au 31 décembre 1997